



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CIC

Question écrite n° 44998

Texte de la question

M. Pierre Carassus attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des banques du groupe CIC. Les différentes banques régionales qui forment le groupe CIC sont nées avec leur région, elles y vivent, elles s'y développent avec leurs clients. Elles sont des acteurs économiques qui vivent et travaillent avec l'ensemble de ceux qui font la richesse de la vie locale. La privatisation de ce groupe aujourd'hui prospère, performant, en pleine expansion, qui crée des emplois, n'est dictée que par des raisons idéologiques et dogmatiques. Plus grave encore, cette privatisation risque d'entraîner la disparition totale du groupe dans la mesure où il est de notoriété publique que les candidats au rachat ne visent dans cette opération que le moyen d'éliminer un concurrent après l'avoir consciencieusement dépouillé. Dans ces conditions, il lui demande comment il peut affirmer conserver l'identité du groupe CIC, si le repreneur est une des deux grandes banques françaises qui ont une stratégie et une pratique opposées au groupe CIC et s'il ne serait pas plus judicieux de mettre fin à la procédure de vente du groupe CIC.

Texte de la réponse

Le respect de l'identité du groupe CIC a été une préoccupation constante du Gouvernement comme en témoigne l'insertion dans le cahier des charges de l'opération de privatisation de dispositions permettant de s'assurer des intentions des candidats à l'égard de l'unité du groupe CIC, de sa structure décentralisée et de son identité régionale. Le Gouvernement, prenant en compte les inquiétudes qui s'étaient manifestées, a décidé le 14 novembre 1996 de différer la privatisation du groupe. La cession du groupe CIC reste cependant une nécessité. Ni son actionnaire de référence, le GAN, ni l'État, ne sont en mesure de fournir durablement les moyens nécessaires à son bon développement. Le Gouvernement s'attachera à trouver des solutions propres à préserver non seulement l'identité des banques régionales mais également la cohésion et la solidarité du groupe qu'elles forment.

Données clés

Auteur : [M. Carassus Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44998

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5856

Réponse publiée le : 13 janvier 1997, page 117